



M E T P A R K

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 OCT. 2022

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 11 octobre 2022 (convocation du 28 septembre 2022)**

Aujourd'hui onze octobre deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick PAPADATO à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice de FRANÇOIS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/05/06P

**MODE DE GESTION ET AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS DU COMPTE 2031**

Le compte 2031 est utilisé pour comptabiliser les frais d'études qui correspondent aux études effectuées par des tiers en vue de déterminer la faisabilité d'un investissement comme les frais d'ingénierie et d'architecte jusqu'au commencement de l'exécution des travaux.

Ces études sont tout d'abord comptabilisées au compte 2031 pour être ensuite virées à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux, par opération d'ordre budgétaire.

En revanche, si l'étude préparatoire n'est pas suivie de la réalisation de l'investissement concerné, elle s'analyse comme une dépense de fonctionnement. La dépense en cause, provisoirement imputée au compte 2031 de la section d'investissement, fait alors l'objet d'un virement, sous la forme d'un amortissement sur une période de trois ans, au bénéfice de la section de fonctionnement : le compte 6811 «Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles» est débité par le crédit du compte 28031 «Amortissement des frais d'études».

Le tableau des amortissements des immobilisations est donc mis à jour en conséquence et il est joint à la présente délibération.

Les études générales, telles que les études d'orientation des investissements futurs, qui n'ont pas pour objet la réalisation d'un investissement bien défini ne peuvent pas être imputées sur le compte 2031. Elles doivent être imputées au compte 617 « Études et recherches » au sein de la section de fonctionnement.

Conformément à ce qui avait été prévu au budget primitif 2021, le compte 2031 a été débité de l'ensemble des frais d'études durant l'exercice 2021.

Afin d'être conforme à l'instruction budgétaire M4, METPARK va virer au compte 23 les études ayant donné lieu à la réalisation d'un investissement.

A titre exceptionnel, la Régie amortira en une seule fois tous les frais d'études comptabilisés au compte 2031 en 2021 à tort car ne concernant pas des études de faisabilité ou des immobilisations en cours.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, bien vouloir adopter la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 11 octobre 2022

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Christophe DUPRAT

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU MIS A JOUR LE 11/10/2022)

Articles	Nature des immobilisations	Durée d'amortissement des immobilisations
2131	Amortissement des bâtiments	40 ans
2135	Amortissement agencements et installations générales	7 ans
2135	Amortissement aménagement intérieur	12 ans
2135	Amortissement câblage technique	15 ans
2135	Amortissement climatisation	10 ans
2135	Amortissement installation électrique	20 ans
2135	Amortissement étanchéité	15 ans
2135	Amortissement second œuvre	30 ans
2135	Amortissement menuiseries extérieures	20 ans
2135	Amortissement plomberie canalisation	25 ans
2135	Amortissement revêtement des sols	10 ans
2154	Amortissement installations techniques matériel et outillage	15 ans
2154	Amortissement installations techniques petit matériel et outillage	10 ans
2154	Amortissement matériel de péage	10 ans
2182	Amortissement matériel roulant	8 ans

Articles	Nature des immobilisations	Durée d'amortissement des immobilisations
2183	Amortissement matériel de bureau et informatique	8 ans
2183	Amortissement micro – ordinateurs	5 ans
2184	Amortissement du mobilier-sièges	7 ans
2184	Amortissement du mobilier-bureau armoire	10 ans
2184	Amortissement du mobilier-pupitre	20 ans
2031	Amortissement des frais d'études	3 ans
205	Amortissement logiciel informatique	1 an
2185	Amortissement auxiliaire canin	6 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 1 000 € HT)		1 an